

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

ARTICLE 1.

OBJET. 1.1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Alexandre Vigner, accompagnateur en montagne, inscrit sous la RC PRO n° AM 511 968, carte professionnelle d'éducateur sportif n° 07911ED0005, et président du syndicat local professionnel IGLOO FOOD, accepte de mettre à la disposition du Client, selon les modalités définies aux présentes, une soirée fondue en tipi et ou une nuit en tipi, tel que défini en article 3.3 ci-dessous.

1.2. Les présentes CGV forment, avec la confirmation de réservation souscrite par le Client, un contrat individuel de prestations de services (ci-après désigné le « Contrat »). La confirmation de réservation souscrite par le Client, laquelle est réputée valoir conditions particulières de vente (ci-après les « CPV »), contiendra notamment, la durée, les prestations et options souscrites par le Client ainsi que, sans préjudice des dispositions contenues en article 13 ci-après, le prix total dû par le Client au titre de la Prestation.

ARTICLE 2. PRISE D'EFFET

La prestation, conclue pour la durée indiquée dans les CPV, prend effet au jour de l'arrivée du client telle que défini en article 7 ci-après, et court jusqu'à celui de l'arrêt du Contrat de Vente selon les modalités prévues en article 9 des présentes.

ARTICLE 3. RÉSERVATION

3.1. Conditions préalables

Le Client, s'il est mineur, doit être accompagné d'un adulte et doit au moins avoir 4 ans pour le repas fondue en tipi et 8 ans pour la nuit en tipi.

Le Client doit venir équiper avec des vêtements adaptés pour supporter de manière statique le froid (0° C).

3.2. Modalités de réservation

Afin de procéder à la réservation d'une soirée ou d'une nuit, le Client dispose de deux possibilités :

- soit, se rendre sur le site Internet du Prestataire pour réserver une soirée fondue et ou une nuit en tipi à l'adresse suivante www.igloofood.fr, rubrique « contact » et envoyer un mail
- soit, téléphoner au Prestataire de igloofood au 07 55 62 62 51 et fournir au prestataire l'ensemble des informations qui lui seront demandées (nom, prénom, adresse postale, adresse électronique, dates souhaitées, prestations choisies, etc.).

3.3. Hébergement mis à disposition

Le Prestataire igloo food propose, 2 types de prestations :

- le repas en igloo ou tipi ;
- l'hébergement en tipi privatif de 2,3,4 personnes pour la nuit
Tous les tipis pour la nuit sont équipés des accessoires et équipements de base suivants : duvets, matelas, drap de sac.
En cas de non restitution, de perte ou de casse desdits accessoires et/ou

équipements, le Prestataire facturera le Client du prix desdits accessoires et/ou équipements, selon le barème tarifaire défini en article 9.2.

La liste exhaustive des options pour la soirée fondue ou la nuit en tipi, et les prix associés, figure exclusivement sur le site www.igloofood.fr

Le Prestataire de igloofood se réserve le droit de modifier cette liste à tout moment ; le Client est donc invité à la consulter régulièrement.

3.4. Validation de la réservation

Afin de valider sa réservation, laquelle vaut acceptation de la commande, le Client doit, au moment de la réservation, procéder au paiement de 50 % (cinquante pour cent) du prix total de la prestation.

Sans préjudice des dispositions contenues en article 13, le solde est payé au Prestataire pour la soirée fondue ou et de la nuit en tipi au moment de l'arrivée sur le Village trappeur, situé à Monétier les Bains 05220.

Le versement de l'acompte est effectué, selon le mode de réservation choisi, par chèque bancaire ou par virement bancaire.

Chèque bancaire : à l'ordre de IGLOO FOOD, à l'adresse suivante : IGLOO FOOD, 2rue Pasteur 05100 Briançon. et ce, au plus tard dans les 10 (dix) jours suivants la réservation et/ou au minimum 7 (sept) jours avant le débue. **Virement**

bancaire : IGLOOFOOD – domiciliation : CCM BRIANCON – BIC : CMCIFR2A – IBAN : FR76 1027 8090 7500 0203 9360 138

3.5. Confirmation de réservation

Dès lors que le Client a procédé à la validation de sa réservation, conformément aux dispositions ci-dessus, le Prestataire de la soirée fondue et ou de la nuit en tipi lui fait parvenir, dans les meilleurs délais, un courrier électronique valant Confirmation de Réservation.

Dans l'hypothèse où le Client ne dispose pas d'adresse électronique, la Confirmation de Réservation pourra lui être envoyée par courrier postal, à l'adresse indiquée par le Client.

Il est précisé que lorsque le Client opte pour le paiement de l'acompte par chèque bancaire/postal, la confirmation de réservation ne sera envoyée par le Prestataire qu'après que celui-ci ait effectivement reçu le complet paiement dudit acompte (c'est-à-dire après encaissement effectif du montant de l'acompte).

Le dit courrier électronique, valant confirmation de commande, contient un récapitulatif de la commande (solde restant à payer au Prestataire de nuits sous tipi etc.) ainsi que l'ensemble des informations relatives à la soirée fondue et ou à la nuit en igloo et notamment la date et lieu de départ convenus ainsi qu'une liste complète des documents devant être présentés au Prestataire pour la soirée fondue et ou la nuit en tipi.

3.6. Droit de rétractation

Le Client passant commande à distance (par Internet ou par téléphone) dispose, conformément à la loi, d'un délai de rétractation de 7 (sept) jours à compter de l'acceptation de la commande pour annuler celle-ci dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4. TARIFS DES PRESTATIONS

4.1. Prix

Les prix sont exprimés en euros. Ils sont susceptibles d'être révisés à tout moment.

Le prix de base est composé d'un forfait repas ou d'un repas et d'une nuit selon les tarifs en vigueur au jour de la validation de la réservation, tels que communiqués au Client préalablement à la réservation du séjour en tipi par ce dernier.

Il comprend :

Pour la soirée fondue en tipi

le matériel raquettes et lampes frontales, le repas comme indiqué sur le site www.igloofood.fr, l'accompagnement par un accompagnateur en montagne diplômé.

Pour la nuit en TIPI

- le matériel raquettes et lampes frontales, le repas et petit déjeuner, le matériel pour la nuit en igloo : sacs de couchage, drap et matelas, l'accompagnement par un accompagnateur en montagne diplômé.

Et peut être augmenté :

- du coût des pénalités appliquées, le cas échéant, au Client, au moment du départ du village trappeur et visées en article 9.
Ne sont pas inclus dans le prix de réservation :
- les équipements pour lutter contre le froid ;
- les options (transfert, boissons supplémentaires...) non souscrites au moment de la réservation ;
- les nuits supplémentaires non prévues ;
- les dégâts ;
- les dépassements d'horaire entraînant une pénalité fixée par le Prestataire de nuit en igloo et entraînant une facturation supplémentaire ;

4.2. Moyens de paiement accepté

Le Prestataire de nuits en tipi accepte les moyens de paiements suivants :

- Chèque bancaire/postal : seuls les chèques émis en EUROS, par une banque domiciliée en France métropolitaine seront acceptés. Ils doivent être établis à l'ordre de **IGLOOFOOD**
- En liquide : euro

ARTICLE 5. MODIFICATION DU CONTRAT

5.1. Modification du fait du Client

5.1.1. MODIFICATION AVANT LE SÉJOUR EN TIPI

Dans la mesure du possible, le Prestataire de nuit en tipi s'efforce de satisfaire les demandes de modification formulées avant le début du séjour en tipi. Si la demande de modification porte sur la prolongation de la durée du séjour en igloo et/ou sur l'ajout d'options, seule l'incidence financière de ces modifications est facturée en supplément.

Si la demande de modification porte sur la diminution de la durée du séjour en tipi et/ou sur l'annulation d'une ou plusieurs options souscrites, la modification est traitée selon les dispositions des présentes conditions relatives à l'annulation.

Dans tous les cas, les modifications demandées par le Client doivent être confirmées expressément par le Prestataire de nuit en tipi. La confirmation du Prestataire de nuits en tipi est formalisée par l'envoi au Client d'une confirmation de commande, dans les mêmes conditions que celles visées en article 3.5. La confirmation de commande alors envoyée par le Prestataire de nuits en tipi dans ce cadre annule et remplace la confirmation de commande envoyée au Client au terme de l'article 3.5. La modification d'une réservation peut entraîner des frais de dossier d'un montant de 30 euros (trente euros) TTC.

Il est entendu que dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas, suite à une demande de modification adressée au Prestataire de nuits en tipi, la confirmation de commande, alors la demande de modification sera considérée comme refusée par le Prestataire de nuit en igloo. Dans ce cas, seule la confirmation de commande envoyée au Client au terme de l'article 3.5 fera foi.

5.1.2. MODIFICATION PENDANT LE SÉJOUR EN tipi

Les demandes de modification formulées pendant le séjour en igloo ne peuvent porter que sur la prolongation de la durée du séjour en igloo, telle que définie dans les CP.

La demande doit être faite par le Client de vive voix ou par courrier électronique. Cette demande doit être expressément confirmée par le Prestataire de nuits en tipi. La confirmation du Prestataire de nuits en tipi est formalisée par l'envoi au Client d'une confirmation de modification de commande, dans les mêmes conditions que celles visées en article 3.5. La confirmation de modification de commande, faisant notamment état des incidences financières de la modification acceptée par le Prestataire de nuit en tipi vaudra « conditions spécifiques » (ci-après les « CS ») et fera partie intégrante du Contrat.

Il est entendu que dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas la confirmation de modification de commande, alors la demande de modification sera considérée comme refusée par le Prestataire de nuits en tipi. Dans ce cas, la confirmation de commande envoyée au Client au terme de l'article 3.5 fera foi.

Il est précisé que dans l'hypothèse où le Client procéderait à la diminution de la durée de son séjour en igloo, il ne pourra prétendre à aucun remboursement que ce soit, ce qu'il reconnaît et accepte expressément.

5.2. Modification du fait du Prestataire de nuits en tipi

Dans l'hypothèse où le Prestataire de nuit en tipi est amené à modifier la réservation réalisée par le Client (du fait d'un manque de neige ou de mauvais temps par exemple) suivant les modalités définies en article 3.3 (par exemple : impossibilité de fournir une des options commandées par le Client), alors le Prestataire de nuits en tipi s'engage à en informer immédiatement le Client. Il procède alors à un ajustement de prix de la réservation.

En aucun cas, une telle modification ne pourra justifier l'annulation totale, par le Client, de sa réservation.

ARTICLE 6. ANNULATION DU CONTRAT

6.1. Annulation du fait du Client

Toute demande d'annulation doit être formulée par écrit.

Sous réserve que l'annulation soit effectuée plus de 7 (sept) jours suivants l'acceptation de la commande, toute annulation totale ou partielle de la prestation du fait du client, entraîne l'exigibilité immédiate, à titre de dédit, des frais suivants :

- plus de 45 jours avant le début du séjour en igloo : 15 % (quinze pourcent) du prix total de la réservation ;
- entre 45 jours et 21 jours avant le début du séjour en tipi : 30 % (trente pourcent) du prix total de la réservation ;
- moins de 21 jours avant le début du séjour tipi: 50 % (cinquante pourcent) du prix total de la réservation.

La non présentation du Client (ou bénéficiaire de la prestation) le premier jour du séjour en tipi entraîne la perception du prix total de la réservation.

En cas d'arrivée tardive : Si le client ne donne pas suite à sa réservation en raison d'une arrivée tardive, due par exemple à de mauvaises conditions des routes, à des embouteillages, etc., la réservation n'est pas remboursable. Veuillez donc à prévoir large et respectez les horaires indiqués. Il est rappelé que toute nuit non consommée par le Client, du fait du Client, n'est jamais remboursée lorsqu'elle a été souscrite.

6.2. Annulation du fait du Prestataire de nuit en tipi

Dans le cas où le Prestataire de nuit en tipi est amené à annuler la réservation effectuée par le Client (du fait d'un manque de neige ou de mauvais temps par exemple) suivant les conditions exposées aux présentes, le Client se voit proposer la même prestation sur une autre date.

En cas de refus du Client, celui-ci peut obtenir le remboursement de toutes les sommes déjà versées au Prestataire de nuit en igloo.

Si cette annulation est due à un cas de force majeure, le Client ne peut prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 7. DÉBUT DE LA PRESTATION

7.1. Paiement du solde

Sans préjudice des dispositions contenues en article 13 des présentes, le Client devra procéder au paiement du solde du prix total de la prestation s'il a ajouté des prestations en dernière minute lors du départ du village trappeur. Le solde correspond au montant total de la réservation, tel que défini par le Prestataire de nuits en tipi au moment de la réservation et confirmé dans la confirmation de réservation envoyée au Client.

Le solde pourra être payé par le Client :

- en liquide ;
- par chèque bancaire

Pour les moyens de paiement accepté, se référer à l'article 4.2.

ARTICLE 8. CONDITIONS D'USAGE

8.1. Utilisation / hébergement sous igloo

Le Client (ou le bénéficiaire de la prestation) s'engage à :

- Venir équipé de manière à supporter le froid (tenu de ski, gants, bonnet, chaussures et chaussettes chaudes)
- Ne pas s'éloigner seul du village igloo
- Ne pas tenter de tailler, modifier les igloos
- Ne pas monter sur les igloos
- Ne pas faire de feu dans l'igloo, ni utiliser tout autre moyen de chauffage
- A respecter le matériel et les éléments de décoration
- En cas de problème, le signaler immédiatement au Prestataire de nuits en igloo
- Il est conseillé de ne pas venir avec des animaux de compagnie.

ARTICLE 9. FIN DU SÉJOUR EN TIPI

9.1. Date et horaires de fin de prestation

Pour la prestation soirée fondue et ou nuit en tipi, la prestation commence à 18h00 le premier jour du séjour sous tipi et se termine à 9h30 le dernier jour du séjour en tipi.

Pour la prestation repas en tipi, la prestation commence entre 18h00 et 18h30 et se

termine entre 21h00 et 22h00 le jour même. Des aménagements d'horaires peuvent être mis en place en fonction de vos obligations professionnelles ou familiales.

9.2. Équipements / Accessoires

Conformément aux dispositions contenues en article 3.3, le Prestataire igloo food, de soirée fondue et nuits en tipi facture au Client, à titre de pénalité, tout équipement ou accessoire de décoration cassé, perdu et/ou non remplacé, selon le barème en vigueur, établi par le Prestataire de nuits en igloo et disponible sur simple demande auprès du Prestataire de nuit en tipi. Le barème est susceptible d'être mis à jour à tout moment par le Prestataire de nuits en tipi.

ARTICLE 10. INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Les données à caractère personnel recueillies au titre de la souscription du Contrat de Vente, de même que celles qui pourraient être recueillies ultérieurement, sont nécessaires au traitement du Contrat de Vente.

Ces données sont destinées au Prestataire de nuits en tipi et font l'objet d'un traitement, lequel a pour but la bonne gestion du Contrat de Vente (facturation,...) et l'envoi d'informations commerciales.

Le Client dispose :

- d'un droit d'opposition à l'enregistrement sur un fichier et à l'utilisation de ses données personnelles ;
- d'un droit d'accès, de rectification, de suppression relatif aux données à caractère personnel le concernant. Pour exercer ce droit, il suffit d'adresser un courrier à Alexandre Vigner, 2 rue Pasteur 05100 Briançon.

•

ARTICLE 11. DISPOSITIONS FINALES.

11.1. Force majeure

Le Prestataire igloo food, de soirée fondue et nuits en igloo se réserve le droit d'annuler toute réservation si des événements de force majeure ou de cas fortuits l'y contraignent, tels que, et sans que cette liste soit exhaustive : grève, incendie, dégâts des eaux, impossibilité d'accès, décisions émanant d'autorités, etc.

11.2. Responsabilité

Le client / bénéficiaire et pris en charge à l'arrivée et au départ de la prestation igloo food, soirée fondue et nuit en igloo. Ainsi la randonnée raquettes à l'aller et au retour est encadrée par des accompagnateurs en montagne diplômés. Le Prestataire igloo food, de soirée fondue et nuits en tipi décline toute responsabilité en cas de pertes ou dommages causés aux biens ou aux personnes, sauf en cas de faute lourde de sa part, ou de tout autre manquement aux termes des présentes CGV. Le Prestataire de nuits en tipi ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de tout dommages directs ou indirects, imprévisible ou tout manquement aux règles et consignes de sécurité énuméré ci-dessus et indiqué par le prestataire de nuit en tipi. Le Prestataire de nuits en tipi ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable des dommages résultant de la perte ou du vol de la confirmation de réservation envoyée au Client ni de l'utilisation de ce document par un tiers. Le Prestataire de nuits en tipi ne sera pas tenu pour responsable en cas d'un retard lors de récupération des clients (dans le cas d'un transport) due au fait que les informations transmises par le Client sont incomplètes ou inexactes, ce que ce dernier accepte expressément.

11.3. Validité des CGV

La réservation d'un repas sous tipi et d'une nuit en tipi implique acceptation, sans restriction, des présentes CGL.

Le Prestataire de nuits en tipi se réserve le droit de modifier celles-ci à tout moment, sans avis préalable.

En cas de modification, les conditions applicables resteront celles appliqués lors de la demande de réservation. Le Client déclare alors avoir pris connaissance des présentes et les accepte sans réserve.

11.4. Documents contractuels

Chaque Contrat de vente comporte pour un même Client et pour un même séjour en tipi :

Les CPV indiquant notamment, la durée, la date et l'heure de début et de fin, les options souscrites, etc.

Les documents annexes : confirmation de transport.

Les documents contractuels énumérés ci-dessus constituent sauf exception, pour chaque Contrat de Vente concerné, l'intégralité de l'accord entre les Parties eu égard à son objet. En conséquence, ils remplacent et annulent toutes déclarations, négociations, engagements, communication orales ou écrites, acceptations, ententes et accords préalables entre les Parties, relativement au même objet.

11.5. Réclamations

- Toute réclamation doit être formulée par écrit dans les 15 jours suivant la fin du séjour sous igloo à Alexandre Vigner, 2 rue Pasteur 05100 Briançon.

ARTICLE 12. LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français.